

Université HAMMA Lakhdar El-Oued
Faculté des lettres et des langues
Département des lettres et langue françaises



Module

Les écrits universitaires

Niveau : Master 1 /2^{ème} Semestre

Enseignante : Dre. BADI Kenza

Kenza-badi@univ-eloued.dz

Année académique : 2021/2022

Déontologie de la recherche scientifique et universitaire

Les deux concepts éthique et déontologie peuvent paraître identiques mais leurs sens est différent. Il existe en effet, une nuance qui fait que l'éthique et la déontologie ne signifient pas la même chose, bien qu'il y'ait une relation de complémentarité entre les deux termes, mais avant de les définir, nous devons premièrement éclairer le concept moral.

La morale, d'une manière générale, est la science du bien et du mal, autrement dit, c'est un ensemble de règles de conduite définies par la société ou par l'individu lui-même et varient d'une société à une autre.

Quant au concept éthique, vient du Grec *ethos*, qui fait référence au comportement et au caractère d'un individu et sa manière d'être en général, il se rapporte à la morale, autrement dit, c'est en quelques sortes la science de la morale qui essaie de définir ce qui est bien et ce qui est mal. Sa finalité est de définir les comportements des hommes dans le but d'obtenir une société idéale et le bonheur de tous.

Le concept de déontologie est d'origine grecque, plus précisément du mot *deontos* qui signifie devoir. La déontologie s'applique au monde professionnel en établissant une série de règles et de devoirs auxquels sont soumis les membres d'une même activité professionnelle ou d'un corps de métier.

D'une manière générale, nous pouvons dire que la déontologie de la recherche est l'ensemble de règles qui régissent la recherche scientifique ou l'ensemble des obligations et des responsabilités qui incombent au chercheur lors de sa recherche scientifique.

D'après Georgeta CISLARU et all (2011 :67) :

L'activité de recherche s'inscrit nécessairement dans le champ social. D'une part, toute activité de recherche se situe dans le cadre diachronique et synchronique des recherches antérieures et des recherches en cours. Le chercheur est alors amené à se positionner tout en respectant une série de règles et de codes. D'autre part, la recherche est en lien direct avec la société et ses mutations dans le sens où parfois elle répond à des besoins sociales, et souvent ses résultats trouvent une application au sein de la société. Compte tenu de ce fait, le chercheur ne saurait éluder une réflexion quant aux retombées de ses résultats, car il assume une certaine responsabilité vis-à-vis de ses productions.

Afin de garantir le caractère d'honnêteté intellectuelle dans un travail de recherche, il est indispensable pour le chercheur de respecter certaines règles de conduite dans le champ de la recherche.

Cela concerne aussi bien la production intellectuelle que les données sur lesquelles porte le travail de recherche, ainsi citées par Georgeta CISLARU et all (Ibid) :

- *La propriété intellectuelle : droit d'auteur, droit d'exploitation ou d'utilisation (logiciels de traitement de données, ...) brevet, etc.*
- *Les données : droit à l'image, respect de la vie privée et de l'intégrité physique et psychologique de/s individu/s, etc.*

En effet, tout travail de recherche doit obligatoirement s'appuyer sur des travaux antérieurs, est concevoir comme œuvre intellectuelle et personnelle de celui ou celle qui la signe. Donc, il est important de distinguer dans son travail ce qui appartient à l'auteur de ce qui a été emprunté à ses prédécesseurs. C'est, entre autres, ce principe d'honnêteté intellectuelle qui garantit la fiabilité de la recherche.

En somme, la déontologie de la recherche est l'ensemble des règles qui régissent la recherche scientifique ou l'ensemble des obligations et des responsabilités qui incombent au chercheur lors de sa recherche scientifique.

Pour définir le concept plagiat, nous pouvons dire que sa définition varie selon le domaine.

Selon Georgeta CISLARU et all (Ibid) : « *Le plagiat correspond à l'imitation ou au copiage d'un auteur (en s'attribuant indûment des passages de son œuvre). Le plagiat concerne bien aussi la reprise des idées (reformulées) que la reprise de fragments de textes* ».

De son côté, KRUSE (2007 : 82) définit le plagiat ainsi : « *S'approprier le texte d'un autre et faire comme si on était l'auteur d'origine* », il rajoute à ce sujet : « *Dans le domaine scientifique, le plagiat est considéré comme une sorte de péché qui dévalorise très fortement un travail d'étude dans la mesure où celui-ci va à l'encontre du code d'éthique de base mise en place* »

À partir de tout cela, nous pouvons dire qu'ils considèrent le plagiat tout simplement tel que l'appropriation illégitime des travaux d'autres personnes, c'est un acte de fraude scientifique

ainsi qu'une action destinée à tromper dans le domaine de la recherche scientifique et universitaire, où les travaux scientifiques doivent être le fruit d'une performance personnelle et individuelle.

GRUBER, HUEMER & RHEINDORF (2009 : 161) de leur côté définissent le plagiat comme étant : « *L'appropriation du fond (dans le cas où celui-ci ne se définit pas comme étant une paraphrase) et non de la forme peut déjà être considérée comme une forme de plagiat* ».

Selon la déontologie universitaire, le plagiat est défini ainsi : « *Le plagiat est constitué lorsqu'un étudiant rend ou présente un travail qu'il propose comme étant le produit de sa propre pensée alors qu'il ne l'est pas. Il se caractérise soit par l'absence de citation d'un auteur, soit par la reformulation, la traduction ou la copie de propos d'un auteur sans indication de source. Il y a plagiat non seulement lorsque l'on reprend les mots d'autrui mais également lorsqu'on lui emprunte ses idées* » (art. 52).

Ceci pour dire, que le plagiat ne consiste pas uniquement à recopier textuellement les propos d'autrui mais c'est également le fait de s'approprier illicitement les idées des autres.

Quelques exemples de plagiat cités par Georgeta CISLARU et all (2011 :68) :

- Copier textuellement un passage d'un livre, d'une revue ou d'une page web sans le mettre entre guillemets et/ou sans en mentionner la source ;
- Insérer dans un travail des images, des graphiques, des données, etc., issus de sources externes sans en indiquer la provenance ;
- Résumer l'idée originales d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots, mais en omettant d'en indiquer la source ;
- Traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance ;
- Réutiliser un travail produit dans un autre cours sans avoir obtenu au préalable l'accord du professeur ;
- Utiliser le travail d'une autre personne et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne à donner son accord) ;
- Acheter un travail sur le web.

Le plagiat est considéré comme une pratique frauduleuse qui se rencontre malheureusement à tous les niveaux d'études. En général les universités, disposent de codes d'éthique et de règlements sur les infractions académiques ayant pour but la prévention de la sanction du plagiat.

Tout étudiant et chercheur est tenu de respecter ces codes, en faisant par exemple bon usage des citations, notes de bas de pages et renvois bibliographiques.

D'après CISLARU et all (Ibid) il est primordial de distinguer le plagiat de l'emprunt : « *Ainsi les reprises exacte d'un texte sont communément admises mais elles doivent apparaître entre guillemets, de même, il est possible de rendre compte des idées d'autrui en les reformulant, en ce cas, même si le texte est modifié, on indique la source originale* ».

En effet, l'emprunt peut conduire à un remodelage personnel de l'idée d'origine, et c'est là que se situe la frontière entre héritage scientifique et travail personnel.

Quant au type de plagiat, il existe de nombreux types mais les formes les plus courantes selon Georgeta CISLARU et all (Ibid) sont :

- le plagiat intentionnel
- Le plagiat accidentel

Quant à Christiane MEDAILLE (2005), elle cite de son côté, quatre formes principales du plagiat, à savoir :

- Le plagiat intentionnel
- Le plagiat accidentel
- L'auto-plagiat
- Le cyber-plagiat

1-Le plagiat intentionnel

Nommé également le plagiat volontaire, c'est quand l'individu a l'intention de plagier d'une manière consciente, en dépit de sa connaissance de son caractère frauduleux et de la sanction qui en résulte, il s'agit en effet, d'un acte prémédité, ainsi définit par BRANDT (2009 : 127) : « (...)

c'est un acte de copiage délibéré pour tromper, tel que le téléchargement de travaux des sites commerciaux ».

2-Le plagiat accidentel

D'après les spécialistes de la recherche scientifique et universitaire, le plagiat accidentel est dû à une méconnaissance des règles et des principes qui gouvernent l'activité de recherche. Malgré son caractère non intentionnel, il n'en constitue pas moins une fraude susceptible d'être sanctionnée. En effet, si nous ne savons pas comment paraphraser, citer et citer un travail de recherche, nous laissons le travail tel quel et il en résulte tout simplement, un plagiat accidentel.

3- L'auto-plagiat

Ce troisième type de plagiat est nommé également selon les travaux de BIRD & SIVILOTTI (2008 :69) : « *Recyclage de texte* » ou « *Réusage de texte* », il est également connu sous le nom du plagiat automatique, il consiste principalement à présenter un travail déjà publié ou une partie de ce travail comme étant complètement nouveau.

En effet, il en va à l'encontre de la déontologie de la recherche scientifique et universitaire, parce qu'il n'est pas complètement nouveau et original.

À ce sujet le CNRS déclare que :

La notion d'auto-plagiat est également complexe et s'apprécie différemment selon les circonstances. La réutilisation par un auteur du contenu de ses travaux, qu'il fait passer pour nouveaux, fausse son engagement moral implicite avec son lecteur et contrevient aux bonnes pratiques de la profession. L'auto-plagiat s'apprécie différemment selon les circonstances et ne constitue pas toujours une pratique répréhensible. Les répétitions de passages déjà publiés dans des articles successifs peuvent se justifier, par exemple dans un état de l'art, à condition toutefois de faire référence à l'article d'origine. Le découpage d'un même travail en publications qui se recoupent partiellement peut permettre de prendre rang le plus tôt possible, mais ne doit pas servir seulement à allonger la liste des publications. Le cas de l'auto-plagiat dans la vulgarisation scientifique fait l'objet d'une réflexion particulière.

4- Le cyber-plagiat

Le cyber-plagiat est une forme nouvelle de plagiat, apparue avec l'évolution des nouvelles technologies d'information et de communication.

Le cyber-plagiat consiste à copier-coller des fragments de textes issus de l'internet, sans indiquer les sources et la provenance des textes en question, comme y a également certains sites internet spécialisés dans la vente des compilations ou des travaux de recherche tout faits.

En effet, ce phénomène met à mal l'éthique académique et plusieurs mesures ont été prises récemment pour contrecarrer les effets du cyber-plagiat.

Il existe aujourd'hui plusieurs logiciels qui permettent aux enseignants de repérer les cas de plagiat tel que : www.noplaiat.com et www.copytracker.org, etc.

Exemples sur quelques formes de plagiat les plus répandues

En-voici ci-dessous quelques exemples de formes de plagiat les plus répandues selon les travaux de KARMASIN & RIBING (2014 : 112-113)

Formes de plagiat	Définition
Le plagiat d'un texte	L'appropriation du passage d'un texte sans indication de source d'origine.
Le plagiat d'une idée	C'est la paraphrase d'une idée/d'une pensée. L'auteur du plagiat d'idée reformule à sa manière l'idée d'un autre sans en indiquer la source d'origine.
Le plagiat d'une citation	Désigne l'utilisation des citations d'autrui sans en indiquer la source d'origine.

Tableau n° 1 : Quelques formes de plagiat selon les travaux de KARMASIN & RIBING

Donc, pour éviter le risque de plagiat, plusieurs solutions sont à conjuguer :

- Des séances de sensibilisation de la part des établissements à l'égard des étudiants pour ce qui est de l'éthique et la déontologie de la recherche scientifique et universitaire.
- Respect des règles de citation et de référencement bibliographique.

- Vérification des sources en cas de doute, utiliser pour cela les ressources bibliographiques.
- Il faut se former à un bon usage des nouvelles technologies et du numérique.
- La maîtrise des normes méthodologiques et rédactionnelles est primordiale pour les étudiants-chercheurs afin qu'ils réussissent leurs travaux de recherche et ne pas tomber dans le piège de plagiat.

Références bibliographiques

Caroline, BRANDT. (2009). Read, Research and Write: Academic Skills for ESL Students in Higher Education. London. Sage Publication Ltd

Christiane, MEDAILLE (2005). Plagiat. Bibliothèque des sciences de l'éducation, UQAM

Georgeta, CISLARU et all (2011). L'écrit universitaire en pratique. 2^{ème} édition. De Boeck Supérieur: Bruxelles

Helmut, GRUBER et all (2009). Travail scientifique. Un livre pratique pour les étudiants. Vienne

Matthias, KARMAVIN et Rainer, RIBING. (2014). La conception d'un travail scientifique. 8^{ème} édition. Faculté de Vienne

Otto, KRUSE. (2007). *N'ayez pas peur de la page blanche*. 12. Aufl. Frankfurt: Campus

Steven, BIRD & Marco, SIVILOTTI. (2008). *Self-plagiarism, recycling fraud and the Intent to Mislead. Journal of Medical Toxicology. Vol. 4, n°2, pp. 69-77*

D'autres références à consulter

Marie-France, GRINSCHPOUN. (2014). Construire un projet de recherche en sciences humaines et sociales. Une procédure de mise en lien. 2^{ème} édition. Enrick B.Editions

Mathieu, GUIDERE. (2004). Méthodologie de la recherche. Ellipses Editions

Maurice, ANGERS. (2015). Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines. CASBAH-Editions, Alger

Pierre, N'DA. (2015). Manuel de méthodologie et de rédaction de la thèse de doctorat et du mémoire de master en lettres, langues et sciences humaines. L'Harmattan